

E 2001(E)1969/121/240  
[DoDiS-9040]

*Notice interne du Département politique<sup>1</sup>*

NOTE POUR LE CHEF DU DÉPARTEMENT. ORDRE DES AUTORITÉS MUNICIPALES  
DE BERLIN-EST DE FAIRE ÉVACUER LES LOCAUX PAR LA DÉLÉGATION  
DANS LE SECTEUR DE BERLIN-EST<sup>2</sup>

DR

Berne, 15 janvier 1953

Vers la fin de l'après-midi du 12 janvier 1953, M. Schnyder de notre Délégation à Berlin, nous informe par téléphone de ce qu'un fonctionnaire de la municipalité de Berlin-Est est venu déposer, dans le bureau de la Délégation situé dans le secteur soviétique, la copie de la lettre dont le texte est joint (annexe n° 1)<sup>3</sup>.

La lettre, qui ne porte pas de date, est adressée par la municipalité de Berlin-Est à l'administration fiduciaire du même secteur de la ville. Le ton employé est décidément discourtois.

M. Schnyder se propose de donner connaissance de cette lettre à M. Lessing, directeur de la «Deutsche Aussenhandelskammer» de la République démocratique allemande (RDA), dans l'espoir que ce dernier, qui vient de suggérer l'établissement en Suisse d'une Chambre de commerce de l'Allemagne de l'Est, pourrait s'employer à faire lever la mesure dictée. M. Schnyder prévoit également d'entretenir, le même soir, le chef du protocole soviétique de cette affaire.

Si aucun changement n'intervient jusqu'au lendemain matin à 10 heures, M. Schnyder attendra des instructions concernant l'attitude à adopter.

Le mardi (13 janvier) matin à 08.50, M. Schnyder appelle à nouveau pour nous dire que M. Lessing n'a pas voulu recevoir M. Kurmann. Il a fait dire textuellement: «Für Sie bin ich nicht zu sprechen.»

Le chef du protocole soviétique prie M. Schnyder de lui soumettre le cas par écrit. Par sa mission, M. Schnyder expose la situation; en l'absence d'une réponse du chef du protocole soviétique, il considérera que les autorités soviétiques estiment qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'ordre d'évacuation.

M. Decroux vous téléphone pour vous mettre au courant de ce qui s'est passé.

A 12.30 du même jour, M. Schnyder reprend contact avec nous: le chef du protocole soviétique s'est prononcé incompetent pour intervenir, car il appartient au gouvernement de la RDA de prendre position. M. Schnyder

1. Cette notice a été rédigée et signée par P. F. Brügger.

2. Sur la question de l'évacuation des bureaux de la Délégation suisse à Berlin-Est, cf. aussi la lettre de F. Schnyder à A. Zehnder du 3 février 1953, non reproduite (DoDiS-9054).

3. Non reproduit.

nous demande dès lors ce qu'il doit faire; il suggère en tout cas la suppression du train sanitaire qui devra partir le surlendemain pour la Suisse avec 250 enfants.

Nous reprenons contact avec vous pour recevoir vos instructions à l'intention de la Délégation à Berlin, après quoi nous faisons savoir à M. Schnyder de votre part qu'il ne nous reste pas autre chose à faire sinon à attendre les événements. La position de la Délégation à Berlin étant de toute façon délicate, son chef voudra prendre toutes les dispositions pour éviter que son personnel à Berlin-est ne soit molesté. Pour l'instant les meubles resteront dans les bureaux. Tout le monde quittera les locaux à 17 h.

A 17.10 du même jour, nouvel appel téléphonique de M. Schnyder: deux fonctionnaires allemands munis de pièces d'identité se sont annoncés chez M. Kurmann et lui ont déclaré qu'ils venaient dresser l'inventaire des bureaux et apposer les scellés. Un membre de la Délégation voudra bien prêter son concours.

D'accord avec vos instructions, nous faisons savoir à M. Schnyder que nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que deux fonctionnaires, délégués de sa part soient présents, mais uniquement comme spectateurs. Ils déclareront que les autorités suisses se réservent encore de prendre position.

Selon M. Schnyder les fonctionnaires allemands ont promis le concours des autorités de l'Allemagne de l'Est pour le transport des meubles en zone Ouest. Le délai pour évacuer définitivement les bureaux est fixé au vendredi 16 janvier.

M. Schnyder ajoute qu'il croit savoir que la Presse s'emparera sans délai de cette affaire, sur quoi nous rédigeons, d'accord avec vous, le communiqué dont le texte est joint (annexe n° 2)<sup>4</sup>.

A 11.10 du 14 de ce mois, nous appelons à nouveau M. Schnyder au téléphone. Il nous dit qu'il a exécuté nos instructions de la veille. L'inventaire a été dressé et les scellés ont été apposés à tous les bureaux.

Il nous demande s'il doit faire usage de l'offre des autorités allemandes de lui faciliter l'accomplissement des formalités pour l'obtention des papiers nécessaires au transport des meubles et des vivres en zone Ouest. Nous lui répondons d'accepter l'aide proposée.

M. Schnyder désirerait également savoir s'il doit renvoyer les vivres en Suisse ou les prendre en zone ouest. Nous l'invitons à les transporter en totalité en zone Ouest, où il pourrait en avoir besoin non seulement pour la Délégation, mais pour les Suisses résidant à Berlin-Ouest ou dans d'autres provinces de l'Allemagne-Ouest (accord avec l'Office central fédéral chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger – EZAF). L'EZAF est également d'accord avec la suppression du train sanitaire.

Quant à la question de savoir si la Délégation suisse à Berlin doit continuer comme intermédiaire pour les affaires commerciales et les questions d'assistance judiciaire intéressant la RDA, nous l'invitons à procéder comme par le passé (accord de la Division du commerce pour ce qui est de sa compétence).

---

4. *Non reproduit.*

(M. Schnyder ignore qui est le porte-parole suisse qui aurait fait la déclaration mentionnée par AFP.)

*Conclusions:* Il semble qu'il est difficile de riposter. Nous étions en zone Est sur un terrain mouvant. Le blocage des avoirs de la RDA en Suisse s'élevant à environ francs 4 millions ne ferait qu'envenimer les choses; la RDA dispose de plus d'atouts que nous autres.

P. S. Incidemment, M. Schnyder relève que les mesures qui nous frappent seraient dues à la mise en pratique d'une politique d'isolement allant en augmentant. A ce sujet, il nous enverra prochainement un rapport.